



Communiqué de presse, le 12 février 2026

PPE : l'Alliance pour l'énergie locale dénonce un recul pour les énergies renouvelables électriques portées localement !

Avec près de trois ans de retard, le gouvernement doit publier demain, vendredi 13 février, dans un décret au Journal Officiel la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie fixant la feuille de route opérationnelle de la France en matière d'énergie. Alors qu'elle était très attendue par le secteur de la transition énergétique territoriale pour que la France puisse enfin affirmer son ambition en matière de souveraineté énergétique et de sortie des énergies fossiles, l'Alliance pour l'énergie locale, regroupant 12 organisations de la société civile, dénonce, sur la base des premiers éléments, un non-sens total en matière de production d'énergies renouvelables électriques portées localement.

Un non-respect des engagements européens

La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de 60% d'énergie décarbonée (comprenant le nucléaire et les énergies renouvelables) dans la consommation finale de la France en 2030. La part des énergies renouvelables est totalement fondue et invisibilisée dans un objectif global d'"énergies décarbonées" (laissant une grande place pour le nucléaire) allant à l'encontre de la directive européenne sur les énergies renouvelables. Cet objectif est donc inférieur aux engagements pris par la France au niveau européen, alors que la Commission européenne préconise l'atteinte de 44% d'énergies renouvelables dans la consommation finale française d'ici 2030.

Un non-sens au regard des enjeux de souveraineté énergétique

De plus, le gouvernement semble presque abandonner les projets éoliens terrestres avec un objectif de 35 à 40 GW en 2035. Cet objectif à la baisse sur l'éolien va limiter les nouveaux projets pour prioriser le repowering, à savoir le remplacement d'éoliennes déjà installées par des modèles plus puissants. Bien que le repowering soit essentiel, il ne sera pas suffisant pour atteindre des objectifs de production nécessaires et ambitieux.

Le manque d'ambition de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie sur les énergies renouvelables va freiner le développement de projets portés localement et pénaliser les territoires et leurs habitant·es qui en sont les premiers bénéficiaires. En effet, lorsqu'un projet est porté par la collectivité et les citoyens, bien souvent en partenariat avec un développeur privé, les énergies renouvelables génèrent deux à trois fois plus de retombées économiques pour le territoire qu'un projet classique et peuvent assurer des revenus stables aux municipalités pour financer leurs services publics. Ce levier est d'autant plus indispensable dans un contexte de coupes budgétaires importantes pour les territoires. Pourtant, la PPE ne prévoit aucun objectif pour développer ces projets.

Pour Béatrice Delpech, directrice générale adjointe d'Enercoop, membre de l'Alliance pour l'énergie locale : *"La France doit accélérer le développement de toutes les énergies renouvelables pour sortir des énergies fossiles et fissiles et bâtir sa souveraineté énergétique. Elle ne peut faire l'impasse sur des technologies renouvelables, matures, ayant fait leur preuve et qui représente une source de financement indispensable pour les territoires."*

Les revendications de l'Alliance pour l'énergie locale

En raison des richesses partagées matérielles et immatérielles que génèrent les projets locaux d'énergies renouvelables pour les territoires, l'Alliance pour l'énergie locale demande de multiplier par 3 la part des projets aux mains des collectivités et des citoyens d'ici 2030 et par 11 d'ici 2035, pour passer de 1,7 TWh actuellement à 5 TWh en 2030 puis 20 TWh en 2035 (soit 5% de l'ensemble des projets d'énergies renouvelables).

En tant que cheffes de fil de la transition énergétique, les Régions peuvent fixer des objectifs ambitieux en concertation avec les différents échelons qui composent leur territoire pour mener la transition énergétique territoriale. C'est notamment ce qui a pu avoir lieu au travers des COP régionales et des Comités régionaux de l'énergie, mais ces espaces sont, pour beaucoup, restés peu effectifs par manque de directives et de moyens humains et financiers associés. Ainsi l'Alliance pour l'énergie locale demande au gouvernement d'allouer aux collectivités des moyens suffisants pour s'emparer de la planification énergétique à l'échelle régionale et la traduire de manière opérationnelle dans leur territoire.

L'Alliance pour l'énergie locale réunit 12 acteurs engagés dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'énergie, des territoires et de l'économie sociale et solidaire : le réseau Cler, Énergie Partagée, le Réseau Action Climat, Enercoop, Energy Cities, France Nature Environnement, Greenpeace, WWF, Le Labo de l'ESS, ESS France, FNCCR, AMORCE. Ensemble, ces acteurs font connaître les énergies renouvelables locales, leurs principes et leurs atouts, et promeuvent leur essaimage partout en France. Le collectif se mobilise pour obtenir un cadre législatif et réglementaire qui encourage le développement des projets d'énergies renouvelables locales.

Contact presse :

Célia Le Postec

celia.lepostec@cler.org - 07 69 95 57 40